

CARTE DE FIDÉLITÉ - RÈGLEMENT

- 1. Les nouvelles cartes de fidélité sont valables à partir du 28 août 2024.
- 2. Pour les personnes possédant déjà une carte, une nouvelle leur sera remise avec les points déjà cumulés jusqu'ici!
- 3. Les cartes sont nominatives et non cumulables.
- 4. Un point est accordé par carte, sans possibilité de cumul pour plusieurs repas, même en cas de repas en groupe.
- 5. Pour obtenir un point, le client doit consommer un menu du jour ou une suggestion de la semaine. Les snacks et salades ne sont pas valables.
- 6. Pour chaque carte complète, un menu du jour à CHF 19,50 est offert.

Règles spécifiques pour les entreprises :

- 7. Plusieurs employé(e)s d'une même entreprise peuvent participer ensemble au programme de fidélité. Ils profitent des avantages suivants :
 - Un point offert sur leur carte nominative.
 - Pour chaque carte complète, en plus d'un menu offert, ils reçoivent un bon d'une valeur de CHF 10.00 à faire valoir sur une initiation sportive.
- 8. Les bons de CHF 10.00 doivent être cumulés, entre collègues, dans le but d'atteindre le montant minimal de CHF 420.00 (prix d'une initiation de groupe pour 7 personnes).
- 9. Les bons sont nominatifs et cumulables.
- 10. Le restaurant garde les cartes complètes et s'occupe d'informer les entreprises sur l'état des comptes.